



Modification d'une garde partagée ? quelle chance de réussite?

Par **maxilou**, le **03/02/2009** à **13:57**

Divorcé depuis mars 2008. Sur les conseils d'avocat le divorce a été fait par consentement pour aller vite (bien qu'ayant tout les éléments en ma possession pour demander un divorce pour faute, mon avocat m'a conseiller de jouer sur la culpabilité d'adultère de mon ex femme pour préserver mon patrimoine). Depuis les relations n'ont fait que de se dégrader. Une garde partagée a été mise en place (les enfants 4 ans (F) et 6 ans (G)). Je regrette aujourd'hui cette situation quand je vois la façon dont mon ex s'occupe des enfants.

- ma petite fille est tombée 2 fois dans les escaliers bousculée par sa mère qui selon les dire de mon garçon allait répondre au téléphone (2 fois tout de même le même mois)
- j'ai récupérer plusieurs fois mes enfants chez leur mère, ils faisaient du vélo sur la route sans surveillance et sans casque
- lors des vacances d'été, la première semaine j'ai récupéré mon garçon avec 4 points de suture au doigt, il avait joué avec un cutter
- 2 semaines plutard je le récupère avec 4 points de suture au visage cette fois ci, il a échappé à la surveillance de sa mère et s'est fait attaqué au visage par un chien (cicatrice à vie), leur mère ne m'a prévenu que la lendemain en me disant que "c'était des petits bobos de la vie de tous les jours" (certificat médicaux à l'appui et dépôt de plainte auprès du propriétaire du chien, sans suite car celui ci à précisé que les enfants venaient souvent sans surveillance dans la ferme)

l'homme avec qui vit mon ex femme est connu pour fumer du cannabis et passe son temps sur son ordinateur, mon fils de 6 ans ne parle que de jouer sur la télé maintenant. (il m'a également parlé de cigarette avec des morceaux de chocolat dedans!!)

Mon ex femme vient de déménager à 30 min de route de l'école des enfants scolarisé sur ma commune,(pour se rapprocher du travail de son ami). les enfants sont depuis de plus en plus fatigués.

je ne parle pas des vêtements que portent mes enfants quand ils sont chez leur mère (le 2 janvier dernier ma petite fille était habillée en vêtement d'été, j'ai pris une photo)

Nous sommes en désaccord sur l'école, je souhaite le privé, elle est d'accord si je paye la scolarité, aucune implication donc de la mère.

Je me pose la question pour demander la garde des enfants avec un week end sur deux pour la mère ainsi que la moitié des vacances. Pensez vous que les faits relatés soit suffisants pour obtenir gain de cause.

Merci d'avance

Par **ardendu56**, le **03/02/2009** à **22:23**

Personnellement je dirais plusieurs fois OUI. Bien sûr, je ne suis pas le juge mais je pense qu'il comprendrait qu'il faut agir avant qu'une catastrophe arrive.

Avez-vous proposé à la mère de reprendre les enfants ? Elle pourrait être d'accord...

Si ce n'est pas le cas, je vous conseille d'écrire au juge des affaires familiales JAF, en tant que papa inquiet, et relaté tous les faits, preuves et témoignages à l'appui (propriétaire du chien, voisins, école, certificat de l'hôpital...

J'espère vous avoir aidé et je vous souhaite bonne chance.